



Intégration des critères ESG dans les processus de gestion des risques et contrôle interne

La démarche ESG

METROPOLE gestion met en œuvre une démarche ESG basée sur une analyse extra-financière des entreprises, une approche multisectorielle Best-in-class / Best effort, et une politique d'engagement auprès des entreprises qui se traduit par l'exercice des droits de vote et par un dialogue direct avec les émetteurs.

Cette démarche a pour objectif d'améliorer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance au sein des entreprises dans lesquelles elle est actionnaire ou est susceptible de le devenir.

Dans son contrôle de la bonne application de la stratégie ESG, l'équipe Conformité et Contrôle permanent :

- s'assure de l'exercice des droits de vote des titres détenus en portefeuille conformément à la politique de vote établie par la société de gestion ;
- contrôle le respect du processus de l'analyse ESG des sociétés ;
- surveille le respect de la politique d'exclusion pour l'ensemble de la gamme des fonds ;
- s'assure du respect de la politique d'engagement.

La gestion Value Responsible

Le fonds METROPOLE EURO SRI suit le processus de gestion Value Responsible. La méthodologie d'analyse ESG des sociétés s'applique de façon commune à l'ensemble des titres sélectionnés pour le fonds. Cette méthodologie est basée sur une analyse quantitative (notation best-in-class et best effort reposant sur des indicateurs construits à partir d'une base de données extra-financières) et une analyse qualitative (prise en compte des controverses, analyse des risques sectoriels spécifiques et dialogue avec les responsables RSE et les dirigeants des entreprises).

L'équipe de Gestion assure un suivi permanent de la notation ESG des titres détenus en portefeuille ainsi que de la notation ESG globale du portefeuille.

Eligibilité d'un titre selon sa note ESG

Lors de la sélection de titres dans le cadre de la gestion Value Responsible, le gérant s'assure de l'éligibilité du titre au regard de sa note ESG.

Un titre est éligible au regard de sa notation ESG si :

- Sa note ESG est supérieure ou égale à BBB- (investment grade) sans condition de Best effort ;
- Sa note ESG est inférieure ou égale à BB+ avec une condition de Best effort +++ minimum ;

Les sociétés dont la note ESG appartient à la catégorie CCC sont inéligibles et donc exclues.

Les décisions d'investissement des gérants sont contrôlées en pre-trade par le module de Compliance de Bloomberg : les transactions sur les titres ne respectant pas les conditions d'éligibilité sont automatiquement bloquées.

Note ESG moyenne du portefeuille

Le processus de gestion Value Responsable prévoit de maintenir une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à celle de l'univers de référence dont on retire les 20% les moins bien notés.

Avant toute décision d'investissement, les gérants simulent dans les portefeuilles électroniques l'impact d'un investissement sur la note moyenne du portefeuille. Celle-ci doit rester supérieure à celle de l'univers d'investissement retraité des 20% les moins bonnes.

Le responsable du Contrôle des Risques vérifie que la note ESG moyenne du portefeuille respecte cette contrainte. Ce contrôle est rapporté hebdomadairement lors du Comité de gestion.